

1er SEMINAIRE TECHNIQUE AISS

**Séminaire technique sur l'extension de la
couverture de la sécurité sociale en Afrique
centrale : Défis, Solutions, et Perspectives.**

**PRESENTATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
(CNSS)**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Par FEIKOUMON Bertrand

Libreville, 12 – 13 mai 2014

www.issa.int

PLAN

- I.** Situation macroéconomique de la RCA;
- II.** Diagnostic de l'existant de la couverture sociale en RCA;
- III.** Les limites;
- IV.** Les perspectives de l'extension de la protection sociale
- V.** Conclusion

I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE LA RCA

L'histoire récente de la République Centrafricaine(RCA) a été marquée par une succession des crises politico-militaires qui ont détérioré les conditions de vie de la population, amplifiant la pauvreté et rendant difficile l'accès de la majorité de la population aux services sociaux de base.

Son économie, déjà fragile et sortie très sinistrée de ces événements, est caractérisée par un large secteur informel,

I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE LA RCA

une faible capacité à générer des revenus, un marché de capitaux inexistant. Elle reste sensible à la volatilité du prix des produits de base et à la fuite des capitaux.

Malgré la richesse de ses ressources naturelles, la République Centrafricaine est classée parmi les pays les moins avancés au monde. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,341, elle est classée en 2014 au 185^{ème} rang parmi 187 pays (PNUD 2014).

I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE LA RCA

La majorité de la population centrafricaine vit dans des conditions sociales difficiles ; en effet, 62% d'entre elle vivent avec moins de 1,25 USD par jour. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont élevés, respectivement (116 et 179) pour mille, en 2010. Les taux indiqués sont supérieurs à ceux de 2006. Pour 100 000 naissances vivantes en 2010, on déplorait 890 décès maternels.

I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE LA RCA

Quant à l'éducation, le taux brut de scolarisation primaire se situe à 88% (ICASEES, 2012) (avec toutefois des fortes disparités par rapport au genre, aux régions et au niveau de vie des ménages. On relève également un fort taux d'abandon scolaire car les enfants restent à l'école pendant une durée moyenne de 3,5 ans seulement.

I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE LA RCA

Institut Centrafricain de Statistiques et d'Etudes Economiques et Sociales Ces indicateurs sont révélateurs d'un niveau de protection sociale assez bas. Ainsi, sur une population de plus de 4 854 904 d'habitants (ICASEES 2014), seuls 14 470 personnes (soit 0,30% de la population) bénéficiaient en 2014, d'une prestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (prestations familiales, Accident de travail, pensions de survivant et d'invalidité).

I- SITUATION MACROÉCONOMIQUE DE LA RCA

La quasi-totalité de la population centrafricaine est donc privée du droit à la protection sociale pourtant garantie par la constitution. L'objectif de cet exercice est de présenter les défis et les perspectives en matière de l'extension de la couverture de la sécurité sociale en RCA.

Un diagnostic de l'existant sera fait premièrement, les limites seront présentées dans une première partie et dans la seconde partie seront exposées les perspectives de l'extension de la protection sociale en RCA.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

En RCA, la sécurité sociale des travailleurs salariés du secteur privé structuré et parapublic est organisée par la loi n°06.035 du 28 Décembre 2006 portant code de sécurité sociale et son décret d'application n°09.116 du 29 Avril 2009. Elle est mise en œuvre par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et elle comporte deux champs d'application à savoir :

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

A. Champ d'application matérielle :

Selon le texte en vigueur, la CNSS gère les branches d'assurance suivantes :

- Les Prestations Familiales (allocations familiales, les allocations aux jeunes ménages et les allocations prénatales) ;
- Les Risques Professionnels (accident de travail et maladies professionnelles) et la Prévention ;
- Les Pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès ;
- L'Assurance Maladie ;
- Toute autre branche qui pourrait être créée ultérieurement.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

Les prestations de ces branches peuvent être complétées par une Action Sanitaire et Sociale.

La branche d'assurance maladie et la branche chômage ne sont pas encore fonctionnelles. En matière de soins de santé, les prestations fournies par la CNSS concernent la couverture des frais médicaux et pharmaceutiques des victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

Dans la pratique, les entreprises organisent la prise en charge sanitaire de leur travailleur directement auprès des formations sanitaires, ou à travers des mécanismes d'assurance auto-organisés et auto-gérés, ou encore en externalisant le risque à une compagnie privée d'assurance. Cependant, cette prise en charge des travailleurs varie considérablement d'une entreprise à l'autre.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

B. Champ d'application personnelle

Sont assujetties au régime de Sécurité Sociale géré par la CNSS, les personnes entrant dans les catégories suivantes :

- Les travailleurs soumis aux dispositions du Code de travail sans distinction de race, de nationalité, de sexe et de religion ;
- Les Présidents Directeurs Généraux des sociétés anonymes ;
- Les gérants non salariés des sociétés à Responsabilités limitées, des sociétés unipersonnelles et des sociétés en Nom collectif.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

- Les conducteurs de véhicule ou tout autre engin dont l'exploitation est assujettie aux tarifs de transport qu'ils soient ou non propriétaire de leur véhicule ;
- Les collecteurs des pierres précieuses, les artisans, les marchands ambulants ;
- Les épiciers, les responsables des organisations paysannes et pastorales ainsi que leurs préposés.
- Sont également assujettis ;
- les élèves des écoles professionnelles, les stagiaires et les apprentis ainsi que les membres des professions libérales suivantes :

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

- **Les avocats, les notaires, les huissiers et autres auxiliaires de justice, les experts comptables, les médecins.**
- **Les membres des professions d'artistes tels que :**
- **Les professionnels de sport collectif, les comédiens, les producteurs des spectacles divers, les musiciens et les pigistes.**

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

Pour les travailleurs du secteur public, l'Etat a institué un régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires qui résulte de la loi n° 09.014 du 10 Août 2009 portant statut général de la fonction publique centrafricaine. Ce régime couvre :

- Les charges de famille ;
- La maladie ;
- Les accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Les maternités ;
- La vieillesse et le décès.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

- La gestion du régime spécial des fonctionnaires n'est pas confiée à un organisme spécifique. Les différentes prestations dues aux fonctionnaires sont administrées par le Trésor Public. La mise en œuvre effective de cette couverture est tributaire des textes réglementaires qui ne sont pas promulgués.
- Les mêmes types de régime existent respectivement pour les magistrats, les militaires et gendarmes.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

Ces régimes sont tous gérés directement par l'administration des finances (Trésor Public). Le montant et surtout les conditions d'octroi des prestations sont plus favorables qu'en régime général, exception faite de la pension de retraite qui recourt aux cotisations des intéressés. Ces régimes ne couvrent pas le chômage parce qu'ils font bénéficier à leurs affiliés de la permanence de l'emploi.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

Le Décret n° 94-336 du 29 Septembre 1994 portant tarification des prestations des établissements de santé prévoit une prise en charge des soins de santé des fonctionnaires à hauteur de 80% sur le budget de l'Etat ; les 20% restant étant à la charge de l'agent public. S'agissant des agents relevant du Ministère de la Santé, leur prise en charge est assurée à 100%. La prise en charge gratuite des indigents est prévue par le même texte.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

Pour les groupes vulnérables, conformément à la loi n°09.012 du 10 Août 2009 portant statut, protection et promotion de la personne âgée, celle-ci jouit, à charge de l'Etat, des collectivités et des familles, dans le cadre de la solidarité nationale :

i) de l'assistance médicale, la prise en charge psychosociale ainsi que des mesures d'insertion et de réinsertion afin de leur garantir, tout au long de leur existence, la santé et la qualité de la vie ;

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

i) des avantages sociaux leur garantissant les meilleures conditions de bien être social.

La loi impose à l'Etat, aux collectivités publiques, aux entreprises publiques et privées le devoir :

i) de contribuer à la réduction de la pauvreté des personnes âgées ;

ii) de favoriser et de promouvoir l'emploi des personnes qualifiées du 3^{ème} âge en vue d'une réinsertion professionnelle ;

iii) de favoriser et d'encourager la création de regroupement et d'intégration économique des personnes du 3^{ème} âge ;

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

i) de faciliter et de développer l'accès aux microcrédits des groupements économiques des personnes du 3^{ème} âge.

Elle crée une carte d'indigent et prévoit le placement institutionnel des personnes déclarées indigentes et abandonnées dans les conditions fixées par voie réglementaire. Les personnes handicapées bénéficient :

i) d'une carte d'invalidité ;

ii) des avantages tels que abattement, exonération, subvention ;

iii) d'une formation professionnelle et d'un recrutement sur base d'un quota.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

En 2006, le pays a adopté la loi n°06.030 fixant les droits et obligations des personnes vivant avec le VIH/SIDA qui garantit l'accès des PVVIH aux soins dans les formations sanitaires publiques et privées. En théorie, les PVVIH bénéficient de la gratuité des antirétroviraux. La réalité de cette gratuité est fortement tributaire de la régularité des financements internationaux.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement, des difficultés subsistent en matière de protection de la santé.

II- DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE LA COUVERTURE SOCIALE EN RCA

En effet, les ménages constituent les premiers financeurs des soins de santé. Il n'existe pas des mécanismes de mutualisation à large échelle.

Des difficultés subsistent en matière de prise en charge des soins de santé des fonctionnaires et de celle des indigents. Il n'existe pas de mécanisme d'accès des populations des secteurs informels et rural aux soins de santé.

III - LES LIMITES

Il ressort de l'analyse de la situation de la protection sociale que si les travailleurs salariés du secteur privé et public bénéficient d'une protection sociale, il n'en est pas de même des travailleurs indépendants, agricoles et du secteur informel.

Les principales limites des systèmes centrafricains de protection sociale sont les suivants :

III - LES LIMITES

- Les travailleurs indépendants précités, agricoles et du secteur informel dont le régime est institué ne bénéficient d'aucune protection du fait de la non organisation effective de ce régime ;
- Les personnes handicapées et les personnes âgées bénéficient d'une protection sociale « théorique » ;
- Les risques couverts sont limités (entretien des enfants, maternité, accident de travail, pensions vieillesse, invalidité et de survivants). Ne sont pas encore effectives, la branche assurance maladie et la branche chômage ;
- Les conditions d'octroi des prestations spécialement dans le secteur public ne respectent pas le principe de l'égalité de traitement pour les hommes et les femmes. Les hommes n'ont pas droit aux pensions de réversion.

III - LES LIMITES

- Le niveau de prestations octroyées reste bas. A titre d'exemple, le montant des allocations familiales par enfant et par mois est de 1800 F CFA ;
- La limitation du nombre d'enfants ouvrant droit aux allocations familiales (5 ou 6 selon que l'on est fonctionnaire ou travailleur salarié) ;
- Le retard dans la liquidation des prestations sociales ou le gel de celles-ci ;
- L'état embryonnaire des mutuelles ;
- Défaut de pérennité des sources de financement pour la couverture sociale de base ;
- L'amenuisement des moyens financiers de la CNSS dû au non respect par les employeurs de leurs obligations contributives.

IV- LES PERSPECTIVES DE L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

Les perspectives d'extension de la couverture sociale en RCA sont contenues dans le projet de la Politique Nationale de la Protection Sociale élaboré en 2012. Ce document élabore une stratégie comportant deux dimensions destinées à étendre la couverture sociale de façon efficace d'une part , et élabore une politique cohérente pour avoir des ressources de financement pérennes d'autre part.

A cet effet, la dimension horizontale devrait mettre en place un ensemble minimum de transfert, des droits et

IV- LES PERSPECTIVES DE L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

et d'éligibilités effectives donnant accès aux soins de santé essentiels et assurant un revenu suffisant à toutes les personnes qui ont besoin de cette protection. Il s'agit de l'extension de la protection sociale aux catégories des populations non encore couvertes (travailleurs des secteurs informel et rural).

Au niveau de la dimension verticale, on devrait s'efforcer d'améliorer le niveau de la protection sociale existant en incluant dans la gestion de la CNSS, la notion de service de qualité et de la bonne gouvernance.

IV- LES PERSPECTIVES DE L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

Ces perspectives consisteront aussi à :

- l'extension de la protection sociale aux éventualités non encore couvertes (assurance maladie et assurance chômage) ;
- la mise en place d'une assurance complémentaire ;
- la création d'organisme autonome chargé de la gestion des régimes spéciaux de sécurité sociale du secteur public ;
- l'élaboration de différents textes organiques et réglementaires des professions libérales ;
- Le développement des mutualités.

CONCLUSION

Face aux déficits sociaux et à l'aggravation de la pauvreté, le Gouvernement a adopté en 2008, son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui souligne la priorité d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et notamment à la santé ; à l'éducation et au logement (DSRP 2008-2010).

- Ce premier DSRP, cadre fédérateur des stratégies de développement ; visait à accroître le capital humain dans les domaines essentiels de l'éducation et de la santé.

CONCLUSION

- Le Gouvernement a réaffirmé dans le DSRP2 pour la période 2011-2015, l'importance du développement social. Dans ce document de référence, le Gouvernement donne la vision à long terme de la RCA qui est de « devenir un pays émergent ».